CONCOURS DE TECHNICIEN 2024

EXTERNE

SPÉCIALITÉ « SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES »

ÉPREUVE DE QUESTIONS (schéma non reproduit)

NOTE OBTENUE : 14.00 / 20

Question 1

a)

Techniville, le 11 avril 2024

A l'attention du Directeur Général des Services

Objet : Projet de refonte des services techniques

Monsieur,

La mutation prochaine de l'agent de maîtrise en charge du pôle propreté nous amène à porter une réflexion sur la possibilité de fusionner les deux pôles de notre service.

Cette fusion peut se dérouler en plusieurs étapes :

- Identification des coûts de fonctionnement de chaque pôle pour un partage des coûts en prenant en compte le matériel utilisable par tous les agents
- Audit du fonctionnement du service
- Sourcing auprès des collectivités proches pour une mutualisation des moyens (humains et matériels)
- Recrutement d'un nouvel agent de maîtrise (fonctionnement en binôme d'encadrant de proximité)
- Réorganisation des horaires des équipes

- Formation des agents pour plus de polyvalences des équipes

Dans tous les cas, c'est une démarche qui prend du temps. Au préalable, il convient de réunir les agents pour connaitre leur position sur le sujet.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le technicien de Techniville

b) Externalisation des activités de l'équipe « Espaces verts »

Avec l'externalisation des activités de l'équipe « Espaces verts », le pôle propreté et voirie va devoir se transformer. Les 3 agents de l'équipe « Espaces verts » vont devoir soit demander une mutation, soit être reclassés après avoir reçu une formation pour exercer d'autres missions. Dans un premier temps, Techniville devra mettre en place un accompagnement pour les agents afin de définir quelle sera la solution la plus adaptée à chacun. Les agents pourraient également travailler en immersion dans les autres équipes des services techniques afin d'étudier une possibilité de reconversion.

c)

Face aux inquiétudes et aux tensions au sein des équipes, j'organise une réunion de présentation du projet avec les différentes étapes, je reçois chaque agent individuellement pour recueillir ses inquiétudes, ses espoirs, ses attentes. J'en fais la synthèse et demande conseil au service Ressources Humaines. Si la collectivité n'a pas les ressources en interne, je sollicite un cabinet externe pour accompagner les agents au changement par le biais d'ateliers concrets. Après cette phase, je demande un retour des agents.

<u>Question 2</u>

a) Le Marché Global de Performance consiste à confier à une même entreprise ou un groupement d'entreprises la conception, la réalisation d'un ouvrage ainsi que son exploitation ou la maintenance de cet ouvrage. Ce type de marché permet de déroger à la règle de l'allotissement des marchés publics pour permettre aux petites et moyennes entreprises de répondre aux appels d'offres, cela permet aussi de déroger à la règle de séparation de la conception et de la réalisation de l'ouvrage.

b) Ce marché pourrait soutenir l'insertion sociale par le biais d'un critère dans le cahier des charges des clauses administratives particulières. Un critère d'insertion sociale obligeant le titulaire à faire appel à du personnel en reconversion professionnelle ou en réinsertion.

c) Critères environnementaux :

- Livraisons par véhicules utilisant du biocarburant (biogaz ou bioéthanol) pour la fourniture des consommables
- Intégration de matériaux bio sourcés ou recyclés pour la fabrication des éclairages

Intérêts et inconvénients d'éteindre l'éclairage public la nuit :

Intérêts ; économie d'énergie, impact moins important sur la biodiversité

Inconvénients : favorise les peurs et le sentiment d'insécurité, peut favoriser la délinquance

d) Mettre en place un tableau de bord de suivi du marché avec des indicateurs tels que :

- Le taux de renouvellement du parc
- Le nombre d'interventions réalisées
- Un rapport annuel sur l'emploi (recours à des associations d'aide à l'insertion sociale)

e) Faire appel au Fond vert pour le climat (subvention) pour le renouvellement de l'éclairage public, transition vert de l'éclairage public à Led.

Il est possible de coupler ce changement de lampe à des automates pour la gestion de la luminosité ou l'éclairage (détecteurs, sondes crépusculaires)

Question 3

a) Service Espaces verts :

- Arrosage des jardins potagers interdit sauf arrosage de manière réduite sur stockage de 20h à 7h
- Lavage des véhicules : interdiction sauf impératif sanitaire ou lavage par ressource stockée puis recyclée
- Nettoyage des trottoirs et surfaces imperméabilisées sauf si les balayeuses aspiratrices sont économes en eau
- Arrosage des terrains de sport interdit
- Arrosage des golfs

b) Mesures pour préserver la ressource en eau :

- Campagne de prévention auprès des usagers (affichage, réseaux sociaux)
- Sensibilisation des usagers par des visites de site (usine d'eau potable, station de traitement d'eaux usées) et par support de communication des bonnes pratiques

- Vente de kit pour réduire sa consommation (mousseurs, sabliers pour réduire son temps de douche)
- Mise en place d'une subvention pour l'achat de récupérateur d'eau
- Mise en place d'un plan pour réduire la consommation dans les bâtiments publics
- Récupération des eaux grises et traitement en vue d'utilisation pour l'arrosage des espaces verts de la commune

c)

Avantages de l'installation de récupérateur d'eau :

- Pas de prélèvement sur la nappe
- Usage modéré, pas de gaspillage de la ressource

Inconvénients :

- S'il n'y a pas de précipitations, pas de renouvellement du stock
- Volume limité à la contenance du récupérateur lors des périodes de pluie